



Rapport
«Santé des abeilles en Suisse 2023»

Table des matières

1. Introduction/situation initiale.....	3
2. Données existantes et recueillies.....	3
3. Loque européenne et américaine	3
3.1. <i>Loque européenne</i>	4
3.2. <i>Loque américaine</i>	5
3.3. <i>Varroase</i>	6
4. Pertes hivernales	6
5. Menace de nouveaux ravageurs	9
5.1. <i>Petit coléoptère de la ruche</i>	9
5.2. <i>Frelon asiatique</i>	10
5.3. <i>Acarien Tropilaelaps</i>	13
6. Enquête relative à la santé des abeilles 2023.....	13
6.1. <i>Maladies/ravageurs observés</i>	13
6.2. <i>Maladies/ravageurs posant le plus de problèmes</i>	14
6.3. <i>Infestation varroa</i>	14
6.4. <i>Paralyse chronique (CBPV)</i>	15
6.5. <i>Santé des abeilles en général</i>	15
6.6. <i>Raisons d'une amélioration ou détérioration de la santé des abeilles</i>	16
6.7. <i>Offre en nourriture des abeilles mellifères</i>	16
7. Intoxications d'abeilles	17
8. Résumé	19

1. Introduction/situation initiale

Sur mandat de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV), le Service sanitaire apicole (SSA) établit, sur la base de données existantes, un rapport annuel résumant la santé des abeilles en Suisse. Comme au cours des années précédentes, le SSA a effectué une enquête sur la santé des abeilles. Toutes les réponses reçues ont été prises en compte dans le présent rapport.

2. Données existantes et recueillies

Concernant l'état de santé des abeilles, les données ci-après ont été intégrées dans le rapport :

- Statistique de loque européenne et américaine (Info SM, statistiques OSAV)
- Pertes hivernales (Revue suisse d'apiculture, apisuisse/Agroscope et COLOSS)
- Surveillance du petit coléoptère de la ruche (Apinella, OSAV)
- Suspensions d'intoxication (SSA)
- Suspensions et découvertes de frelon asiatique (www.frelonasiatique.ch, SSA, CABI et Museo cantonale di storia naturale Tessin)
- Enquête sur la santé des abeilles auprès des apicultrices et apiculteurs (SSA)
- Données météorologiques (Bulletin climatologique de MétéoSuisse)

3. Loque européenne et américaine

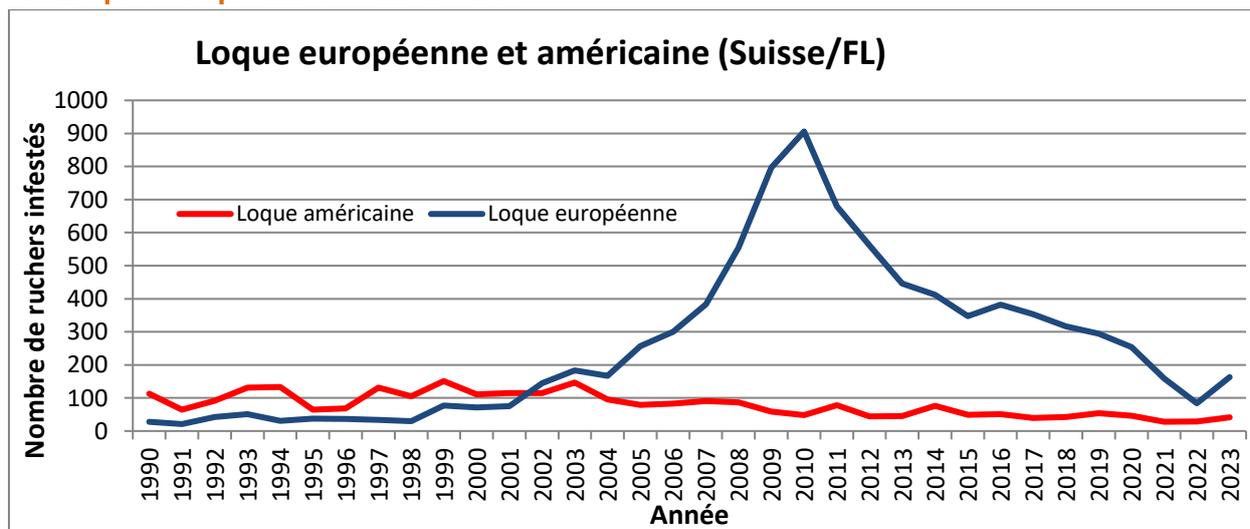


Illustration 1 : annonces d'épizooties au cours des années

Source: Info SM

En 2023, 163 cas de loque européenne et 41 cas de loque américaine ont été enregistrés. Comparativement à l'année précédente, il s'agit presque d'un doublement des cas de loque européenne (84 cas l'année précédente*) et de plus d'un tiers de cas supplémentaires de loque américaine (29 cas en 2022*) (ill. 1). Le mois de mai 2023 pluvieux et frais et l'approvisionnement réduit en pollen et en nectar qui en a résulté ont probablement aussi rendu les colonies plus vulnérables à la maladie. Les cas d'épizootie ont augmenté en 2023 par rapport à l'année précédente.

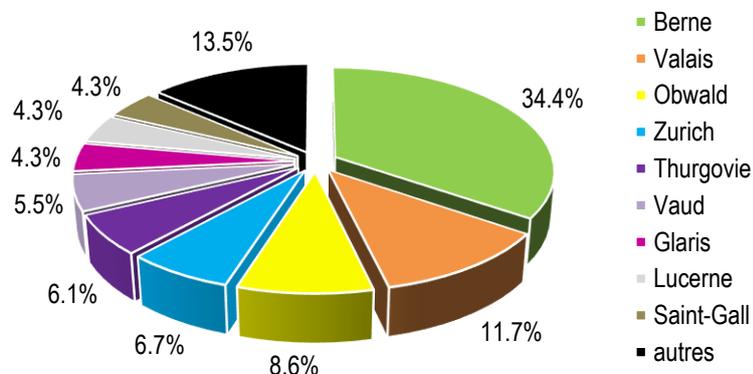
Il est à noter que les déclarations d'épizootie sont effectuées à l'échelle de chaque rucher. Cela signifie que plusieurs ruchers d'un apiculteur atteints de loque américaine ou de loque européenne sont enregistrés comme plusieurs cas dans la statistique des épizooties. Il existe en outre le cas particulier où l'on peut constater à la fois la loque américaine et la loque

européenne sur un rucher. En 2023, selon le laboratoire des cantons primitifs, il y a eu par exemple 10 cas de double infection par loque américaine et européenne sur un rucher à Obwald et 3 cas à Uri, parfois même dans les mêmes colonies d'abeilles. Dans le système d'information sur les annonces des cas d'épizootie (Info SM), les annonces doivent être enregistrées par épizootie. Les ruchers présentant une double infection sont donc enregistrés deux fois (une fois comme loque américaine, une fois comme loque européenne). Cette situation n'est pas prise en compte ici, car les doubles infections ne sont pas reconnaissables dans Info SM.

*Les chiffres indiqués dans Info SM par certains cantons n'étaient pas corrects lors de la finalisation du rapport Santé des abeilles 2022. Ils ont été corrigés depuis par les cantons concernés et adaptés dans les statistiques sur les épizooties. Dans le présent rapport, les chiffres corrigés sont utilisés à titre de comparaison. L'illustration 1 a été adaptée en conséquence.

3.1. Loque européenne

Les données concernant la loque européenne sont recueillies depuis 1937. Cette pathologie a atteint son apogée en 2010 avec 906 cas (ill.1). A l'époque, environ 5% de tous les apiculteurs suisses étaient concernés par cette maladie du couvain. Après entrée en vigueur, au cours de la même année, des directives techniques concernant les «mesures à prendre en cas d'épizootie de loque européenne des abeilles», le nombre de cas annoncés de loque européenne a rapidement diminué. Les nouvelles directives ont contribué au recul constant de la maladie. Il existe de grandes différences régionales - certaines régions sont plus touchées par la loque européenne (ill. 2).



Source: Info SM

Canton	Cas	% des cas
Berne	56	34.4
Valais	19	11.7
Obwald	14	8.6
Zurich	11	6.7
Thurgovie	10	6.1
Vaud	9	5.5
Glaris	7	4.3
Lucerne	7	4.3
Saint-Gall	7	4.3
Grisons	5	3.1

Uri	5	3.1
Genève	4	2.5
Argovie	3	1.8
Fribourg	2	1.2
Nidwald	2	1.2
Soleure	1	0.6
Tessin	1	0.6
Total	163	100.0

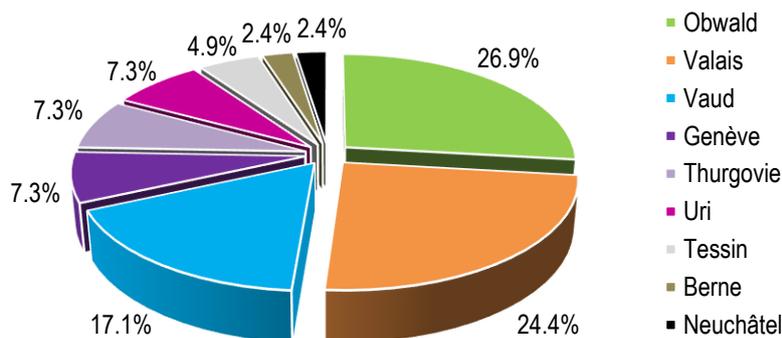
Illustration 2 : cas de loque européenne 2023 par canton

Comme les années précédentes, la plupart des cas de loque européenne ont été annoncés dans le canton de Berne. Il faut cependant tenir compte du nombre élevé de colonies. Bien que le canton de Berne soit en tête en termes de nombre absolu de cas, seuls 1,4% des apiculteurs du canton sont touchés par cette maladie du couvain.

Dans le canton d'Obwald, 17,5% des apiculteurs/-trices ont été touchés, dans celui de Glaris 6,5% et à Uri 4,8%. Dans les autres cantons, le pourcentage d'apiculteurs touchés était inférieur à 2%. En comparaison avec le nombre d'apiculteurs, les cantons de Glaris et Obwald comptaient déjà le plus grand nombre de cas en 2022. Comme au cours des années précédentes, la Suisse romande, à l'exception de Vaud et du Valais, a été en grande partie épargnée par la loque européenne. Un cas a été recensé au Tessin.

3.2. Loque américaine

Les données relatives aux ruchers infectés par la loque américaine sont recensées depuis 1923 et ont atteint leur apogée dans les années 1970 avec parfois des pics à plus de 400 cas par an. Au cours des 10 dernières années, le nombre de cas annoncés s'est stabilisé à un niveau sensiblement plus bas (ill. 1).



Source: Info SM

Canton	Cas	% des cas
Obwald	11	26.9
Valais	10	24.4
Vaud	7	17.1
Genève	3	7.3
Thurgovie	3	7.3
Uri	3	7.3
Tessin	2	4.9

Berne	1	2.4
Neuchâtel	1	2.4
Total	41	100.0

Illustration 3 : cas de loque américaine 2023 par canton

En 2023, 41 cas ont été enregistrés au plan national (ill. 3). Par rapport à l'année précédente cela correspond à une augmentation de 46,4%. La majorité des cas ont été détectés à Obwald au cours de l'année de référence. Dans l'ensemble, les cas de loque américaine restent toujours à un niveau très bas. En comparaison avec le nombre d'apiculteurs, c'est de nouveau à Obwald que l'on a enregistré le plus de cas : 13,8% des apiculteurs ont été touchés. A Uri, 2,9% des apiculteurs ont été touchés et à Genève, 1,3%. Les autres cantons se situaient en dessous de 1%.

3.3. Varroase

En Suisse, la varroase est considérée comme une épizootie à surveiller. Les inspecteurs des ruchers déclarent les cas qu'ils constatent lors des contrôles des ruchers. Depuis janvier 2022, un cas de varroase est défini comme suit : dans la colonie d'abeilles, il y a au moins quatre abeilles avec des ailes déformées et/ou ruche vide avec du couvain mort, fortement parasité par Varroa.

En 2023, 50 cas au total ont été signalés, principalement entre juillet et septembre et en décembre. Ils provenaient des cantons suivants : Genève (15), Neuchâtel (14), Zurich (7), Vaud (6), Saint-Gall (2), Valais (2), Zoug (2), Fribourg (1) et Tessin (1). Il n'est pas certain que tous les cantons aient enregistré toutes les déclarations selon la nouvelle définition en 2023.

4. Pertes hivernales

Les pertes hivernales (ill. 4) sont recensées par BienenSchweiz, l'association des apicultrices et apiculteurs de la Suisse alémanique et rhéto-romane, sur mandat d'apisuisse et en collaboration avec le Centre de recherche apicole (CRA) depuis l'hiver 2007/08 pour toute la Suisse et la Principauté du Liechtenstein, au moyen d'un sondage. Les données ont été collectées sous cette forme pour la seizième fois. Au cours de l'année de référence, 1'451 apiculteurs et apicultrices ont saisi des données exploitables. Le catalogue de questions a été harmonisé autant que possible avec les prescriptions du réseau international COLOSS (Prevention of COlony LOSSes). Cela permet non seulement de suivre l'évolution sur la durée en Suisse et au Liechtenstein mais aussi de comparer dans une certaine mesure les valeurs suisses à celles de l'étranger.

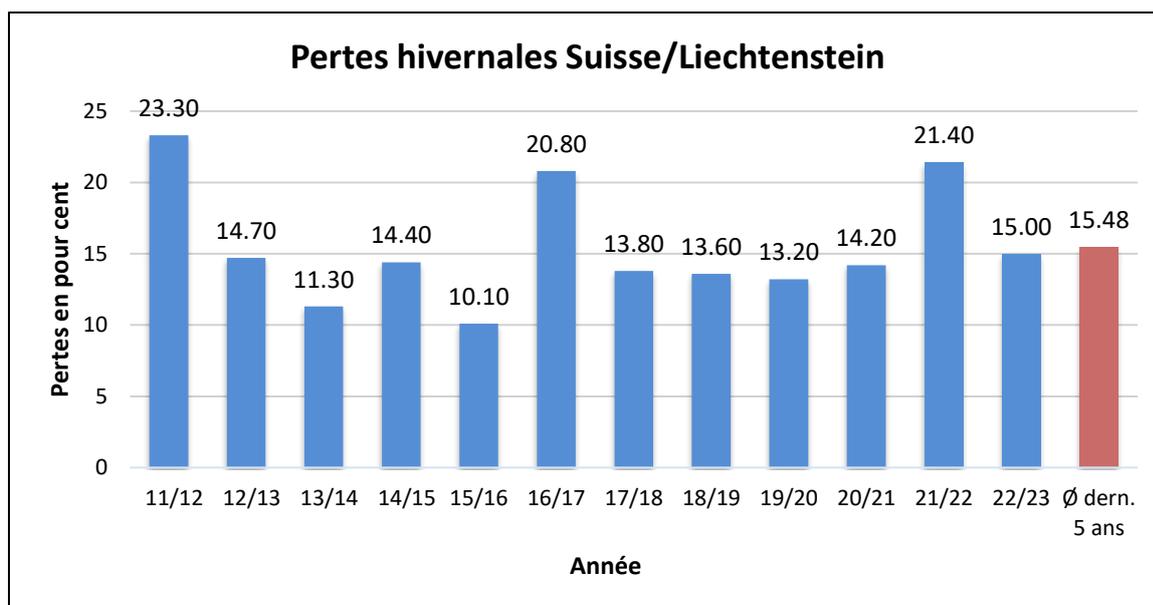


Illustration 4 : pertes hivernales au fil du temps

La statistique des pertes hivernales illustrée contient les pertes hivernales effectives des colonies d'abeilles en Suisse et dans la Principauté de Liechtenstein. Elles sont calculées en fonction de la différence entre le nombre total de colonies entrées et sorties de l'hiver et incluent les colonies mortes, les ruches entièrement vidées de leurs abeilles, les colonies orphelines et les dommages naturels.

Au cours de l'hiver 2022/23, les pertes hivernales se sont élevées à 15%. Elles se situent ainsi juste en-dessous de la moyenne des cinq dernières années (ill. 4). 17,4% des colonies supplémentaires, soit à peu près autant, ont été perdues avant l'hivernage ou étaient trop faibles à la sortie de l'hiver pour se développer en une colonie de production. Ainsi, 32,4% des colonies ont manqué au printemps, ce qui correspond à peu près à la moyenne des cinq dernières années.

Des différences régionales ont également été observées durant l'hiver 2022/23. Avec une moyenne de 10,8 %, la région Espace Mittelland (cantons BE, FR, SO, NE, JU) a enregistré les pertes les plus faibles. La Suisse centrale (cantons LU, UR, SZ, OW, NW, ZG) a enregistré les pertes les plus élevées, de l'ordre de 19,5 %.

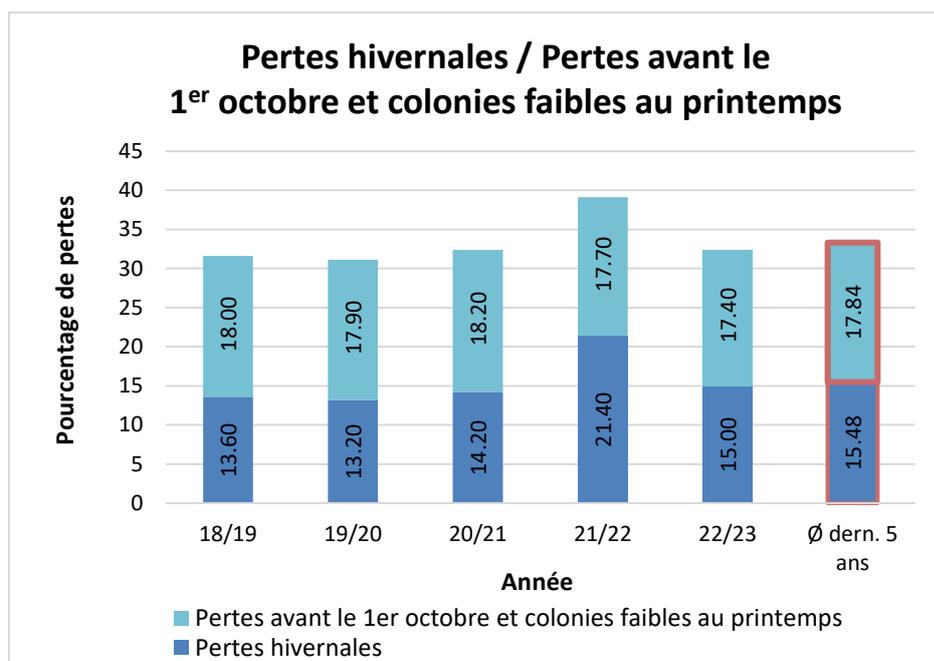


Illustration 5 : pertes hivernales comparées aux pertes avant hivernage et aux colonies faibles au printemps

Au printemps 2023, comme l'année précédente, de nombreuses colonies étaient trop faibles pour se développer en colonies de production à la sortie de l'hiver. Il se peut que ces colonies étaient déjà faibles au moment de la mise en hivernage, que leurs provisions étaient insuffisantes ou que les conditions de leur emplacement étaient inadéquates. L'évaluation des colonies en automne et l'application systématique des mesures recommandées (réunion de colonies, remplacement régulier de reines, élimination de colonies faibles) permettraient de réduire ces pertes.

Après les pertes importantes de l'hiver 2021/2022, les pertes de 2022/2023 se sont à nouveau rapprochées de la moyenne des années précédentes. La tendance qui ressort de l'enquête est que les colonies qui ont été traitées contre le varroa dès le mois de juillet présentent des pertes moins importantes que celles qui n'ont été traitées qu'en août. Pour les traitements d'hiver, c'est la voie médiane, c'est-à-dire ni trop tôt ni trop tard, qui a été la plus efficace, car cela correspond au moment où les colonies n'avaient pas de couvain. Ainsi, les pertes les plus faibles sont observées pour les colonies traitées en novembre (13,2%). Des résultats similaires ont été obtenus pour les colonies traitées en décembre (14,3% de pertes). Le taux de pertes est plus élevé pour les traitements effectués en octobre et en janvier (15,2% en octobre et 17,8% en janvier).

Les ruchers situés à plus de 1000 m d'altitude ont à nouveau enregistré moins de pertes que ceux situés à plus basse altitude, ce qui pourrait éventuellement s'expliquer par une durée de couvain plus courte et donc par une tendance à la multiplication des acariens plus faible au cours de la saison.

Pertes hivernales en Suisse et dans les pays voisins 2022/23					
	Nombre de réponses	Nombre de colonies	% d'apiculteurs fournissant des données	Nombre de colonies par apiculteur	Pertes de colonies en % (y compris problèmes de reine)
Allemagne	7'988	98'152	6	12	13,2
Autriche	1'188	27'888	4	23	12,6
Suisse	1'453	22'758	8	16	15,0

Illustration 6 : données issues du réseau COLOSS

Si l'on compare les pertes hivernales suisses recensées par apisuisse aux données COLOSS (ill. 6), on constate que les pertes tendent à montrer des pertes légèrement plus élevées dans notre pays.

En France, 17'230 apiculteurs ont participé à l'enquête de la Plateforme ESA. Ils ont enregistré en moyenne 25,6% de pertes de colonies durant l'hiver 2022/23. Parmi celles-ci, 17,5% étaient des colonies mortes. Les données ne peuvent pas être directement comparées avec les résultats COLOSS des pays voisins mentionnés dans l'illustration 6.

5. Menace de nouveaux ravageurs

Le petit coléoptère de la ruche *Aethina tumida* s'est établi en Calabre, dans le sud de l'Italie. Cela représente une certaine menace pour la population d'abeilles suisses (principalement par le biais des importations).

En 2023, le frelon asiatique s'est propagé de manière fulgurante en Suisse. Des découvertes ont été confirmées dans les cantons d'Argovie, de Bern, de Bâle-Campagne, de Fribourg, de Genève, du Jura, de Lucerne, de Neuchâtel, de Soleure, de Thurgovie, de Vaud, du Valais et de Zurich.

5.1. Petit coléoptère de la ruche

Le petit coléoptère de la ruche, introduit dans le sud de l'Italie en 2014, a été signalé dans 6 ruchers sentinelles de Calabre, en 2023. Au cours de l'année 2023 (situation au 31.12.2023) dans le cadre de la surveillance des ruchers des apiculteurs en Sicile, aucun cas n'a été signalé, alors qu'en Calabre, 7 autres cas confirmés ont été signalés dans des ruchers touchés. Ces découvertes ont été annoncées via le [site web](#) prévu à cet effet. Selon les estimations du Service sanitaire apicole, il faut toutefois s'attendre à ce que tous les cas recensés en Calabre ne soient plus officiellement déclarés et que tous les ruchers infectés ne soient pas assainis. Cette pratique pourrait favoriser la poursuite de la propagation du parasite. L'éradication du coléoptère des ruches ne semble plus possible dans la région.

Afin de détecter le plus tôt possible une introduction d'*Aethina tumida* en Suisse et de pouvoir lutter immédiatement contre le petit coléoptère de la ruche, l'OSAV mène depuis 2015 le programme de détection précoce Apinella. Sur les 139 apiculteurs-sentinelles (ill. 7), 1'352 contrôles au total ont pu être évalués en 2023. Aucun coléoptère ou larve suspects n'ont été trouvés. La Suisse est donc toujours exempte d'infestation.

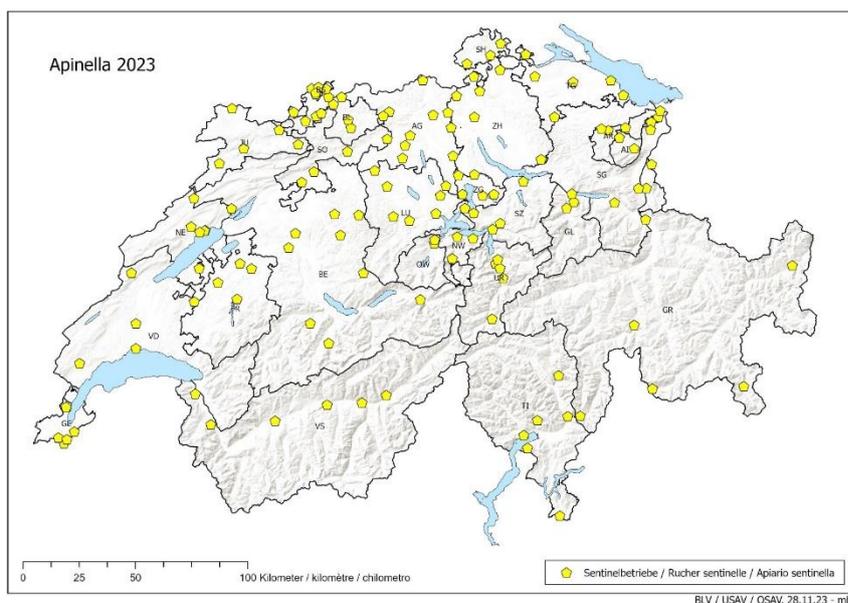


Illustration 7 : répartition géographique des ruchers sentinelles

Le SSA déconseille strictement les importations de l'étranger. C'est la seule façon d'éviter ou de retarder l'introduction du petit coléoptère de la ruche ou d'autres ravageurs. Le SSA encourage la formation d'un nombre suffisant de jeunes colonies pour compenser d'éventuelles pertes.

5.2. Frelon asiatique

Le frelon asiatique est apparu pour la première fois en France en 2004, en Espagne en 2010, au Portugal et en Belgique en 2011, en Italie en 2012, en Allemagne en 2014, en Angleterre en 2016 et aux Pays-Bas et en Suisse en 2017 (ill. 8).

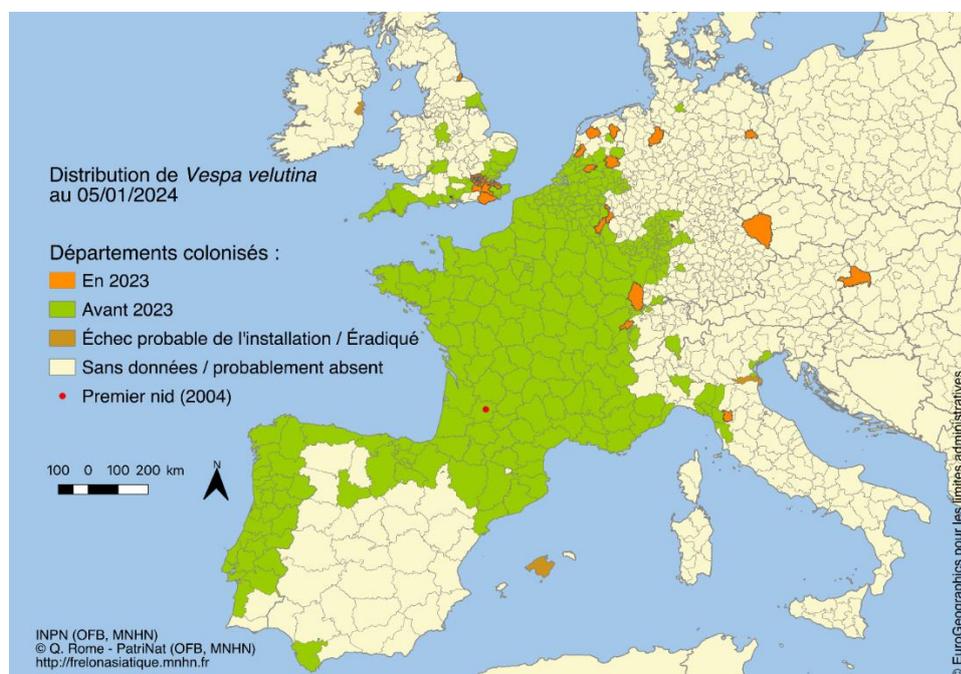


Illustration 8 : carte de distribution du frelon asiatique du MNHN, situation janvier 2024

Jusqu'à fin juin 2023, le Service sanitaire apicole était le point de contact officiel pour les déclarations de suspicion de frelon asiatique en Suisse. Ensuite, la plateforme officielle d'annonce www.frelonasiatique.ch a été mise en service.

En 2023, 649 déclarations de suspicion sont parvenues au SSA, 3'253 à la plate-forme d'annonce et 35 au Museo cantonale di storia naturale au Tessin. Au total, cela correspond à 3'937 signalements de suspicions. Par rapport aux 266 déclarations de l'année précédente, cela représente une multiplication par près de 15. L'hiver doux de 2022/23 a probablement favorisé la prolifération des frelons.

Les signalements qui ont été faits au SSA ont généralement été reçus par e-mail et documentés par des photos. Une partie des signalements n'a malheureusement pas pu conduire à une identification certaine (p. ex. photos manquantes ou floues ainsi que photos de nids qui pourraient également être attribués à d'autres espèces de guêpes). Le traitement des annonces faites via la plateforme www.frelonasiatique.ch a été effectué par les responsables du site d'annonce. Les découvertes confirmées ont été transmises par le SSA aux responsables cantonaux. Le Centre suisse de cartographie de la faune (CSCF) recense tous les frelons asiatiques découverts sur une carte de répartition (ill. 9).

Au total, 1'306 découvertes ont été confirmées en 2023. Classé par ordre décroissant du nombre de découvertes, le bilan est le suivant dans les cantons : Genève (416), Vaud (363), Jura (147), Neuchâtel (142), Bâle-Campagne (55), Berne (56), Soleure (31), Bâle-Ville (30), Argovie (27), Zurich (7), Thurgovie (4), Valais (3), Fribourg (3), Lucerne (2), Inconnu (20).

En 2023, le frelon asiatique *Vespa velutina* s'est répandu très rapidement. Le territoire sur lequel il prend pied s'est nettement agrandi. De nouvelles zones colonisées sont également à noter, loin des observations précédentes de 2022, par exemple dans les cantons de Berne et de Zurich. Au total, 222 nids ont été détruits en 2023 dans toute la Suisse, la plupart en Suisse romande. L'expansion de l'année dernière (ill. 9) se situe à peu près dans la zone d'expansion climatique attendue (ill. 10).

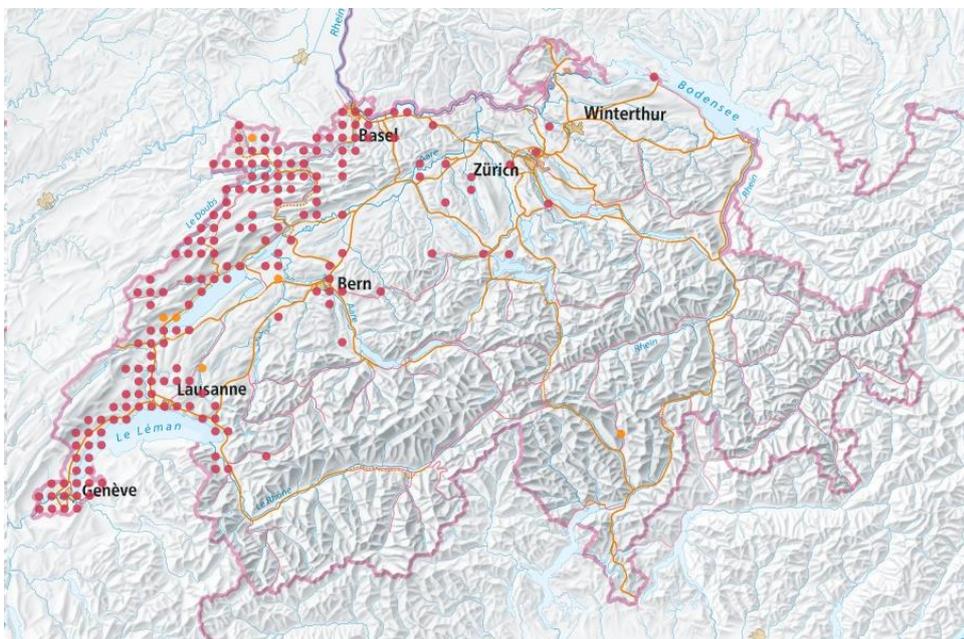


Illustration 9 : carte de distribution du frelon asiatique 2023 en Suisse (Source : Infofauna)

- Observations en 2023 (insectes et/ou nids)
- Observations avant 2023

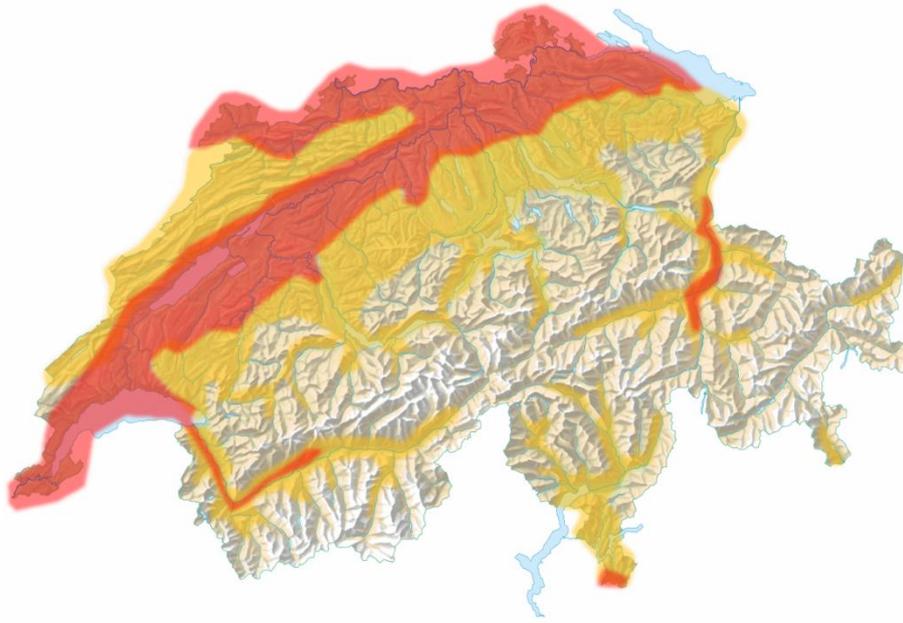


Illustration 10 : Les résultats d'un modèle bioclimatique (CLIMEX) montrent l'adéquation élevée (rouge) et moyenne (orange) des zones d'implantation possibles dans différentes zones climatiques de Suisse. (Données CABI et FiBL ; fond de carte Swisstopo)

Le «Cercle Exotique» a révisé au printemps 2023 les recommandations pour les cantons.

La nécessité d'agir en rapport avec le frelon asiatique est reconnue tant par le Cercle Exotique que par l'OFEV. Par rapport à l'année précédente, la sensibilisation des cantons à ce sujet a légèrement augmenté. Malgré les recommandations et la responsabilité claire des cantons, de nombreux cantons ne sont toujours pas suffisamment préparés à l'apparition du frelon asiatique. Certains services cantonaux de néobiontes manquent de ressources financières et humaines pour agir respectivement des responsabilités clairement définies.

La Task Force, coordonnée par le SSA, est composée de membres de l'Université de Lausanne, du CABI et du SSA et organise des formations pratiques et théoriques sur mandat des cantons. Depuis octobre 2023, l'OFEV y participe financièrement. La Task Force nationale a pour mission de donner au personnel d'exécution des cantons et aux spécialistes qu'ils mandatent (p. ex. des apiculteurs sélectionnés) les moyens d'appliquer des méthodes reconnues de recherche de nids ou de lutte afin de minimiser les dommages dus à la présence du ravageur. Au cours de l'année sous revue, la Task Force est intervenue dans les cantons de Berne et Thurgovie. La mesure de lutte la plus efficace contre le frelon asiatique est l'élimination des nids. Même si de nouveaux pièges sont régulièrement proposés pour protéger les abeilles, il n'en existe toujours pas de sélectifs. Les entomologistes et le SSA déconseillent vivement la mise en place de pièges (pas assez efficaces, pas sélectifs et même interdits dans certains cantons). Dans les régions où le frelon asiatique se répand, des trous de vol protégés par une grille peuvent augmenter les chances de survie, comme l'a démontré une étude française. Vous trouverez de plus amples informations sur les recommandations actuelles dans l'[aide-mémoire 2.7. Frelon asiatique *Vespa velutina*](#).

Le frelon asiatique *Vespa velutina* n'est pas le seul frelon apivore qui pourrait se répandre en Europe occidentale dans les années à venir. Le frelon oriental *Vespa orientalis*, originaire du Proche-Orient jusqu'au sud de l'Italie, par exemple, pourrait devenir un autre danger potentiel. Cette espèce construit ses nids principalement dans le sol et les murs et s'est déjà établie en Espagne en 2012. Il est possible que son aire de répartition en Europe s'élargisse en raison du

changement climatique. Le danger pour les abeilles mellifères pourrait être comparable à celui du frelon asiatique.

5.3. Acarien *Tropilaelaps*

Cet acarien provoque dans une colonie des dégâts similaires à ceux de *Varroa* et peut transmettre des virus. En Suisse, *Tropilaelaps* est classé comme maladie à surveiller. La Suisse et l'Europe occidentale ne sont actuellement pas touchées par cet acarien asiatique. On soupçonne toutefois sa présence en Europe de l'Est. Le risque d'introduction est important. Une fois *Tropilaelaps* établi, il est très probable qu'il ne soit plus possible de l'éradiquer. Le SSA déconseille donc vivement l'importation d'abeilles ou de matériel apicole.

6. Enquête relative à la santé des abeilles 2023

En décembre 2023 et janvier 2024, le SSA a évalué la santé des colonies d'abeilles mellifères en Suisse et au Liechtenstein au moyen d'un questionnaire.

Au total, 626 personnes ont participé à l'enquête (464 en Suisse alémanique/au Liechtenstein, 129 en Suisse romande, 33 au Tessin). Cela représente exactement 100 participants de moins que l'année précédente. Toutes les réponses reçues ont été prises en compte dans l'évaluation, même si cela signifie que certains cantons sont sur ou sous-représentés par rapport au nombre réel d'apiculteurs.

6.1. Maladies/ravageurs observés

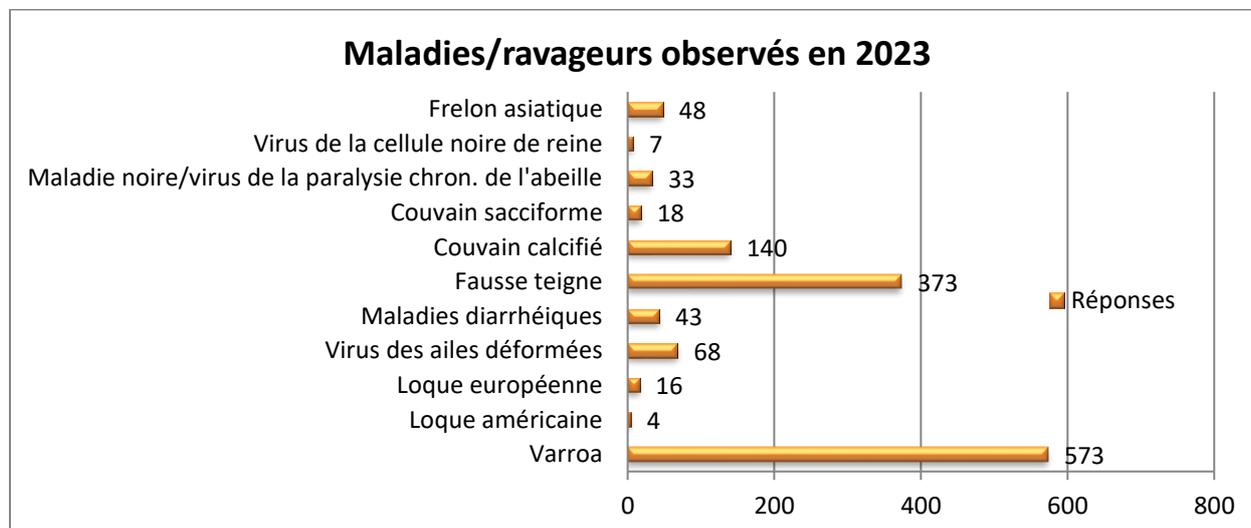


Illustration 11 : maladies/ravageurs observés en 2023

Comme les années précédentes, le varroa, présent dans toutes les colonies d'abeilles, a été le plus souvent constaté, suivi par les fausses teignes (ill. 11). Le couvain calcifié a été à peu près aussi fréquent que les années précédentes. Cette maladie touche surtout les colonies faibles (lors de l'entrée/sortie d'hiver ou en raison de la formation trop précoce de jeunes colonies suite à des pertes hivernales élevées). Les observations de loque américaine et européenne ont légèrement augmenté par rapport aux années précédentes. Le frelon asiatique a été observé beaucoup plus souvent que l'année précédente.

6.2. Maladies/ravageurs posant le plus de problèmes

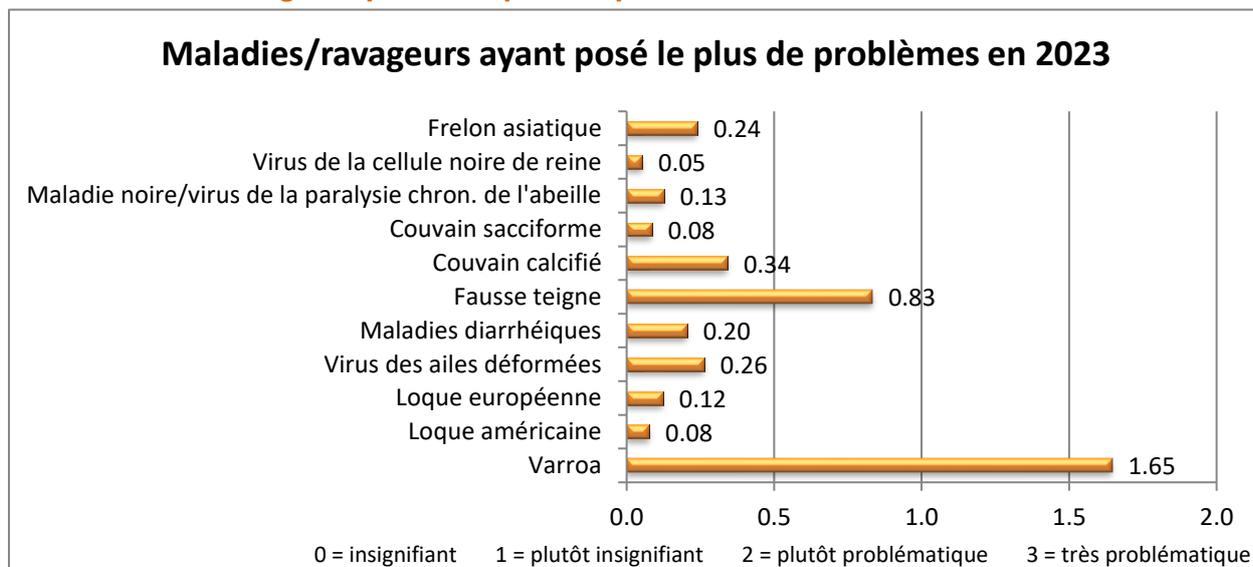


Illustration 12 : maladies/ravageurs posant le plus de problèmes en 2023

Comme pour l'année précédente, le varroa est qualifié de plutôt problématique et occupe de loin la première place, suivi de la fausse teigne, du couvain calcifié, du virus des ailes déformées et du frelon asiatique (ill. 12).

6.3. Infestation varroa

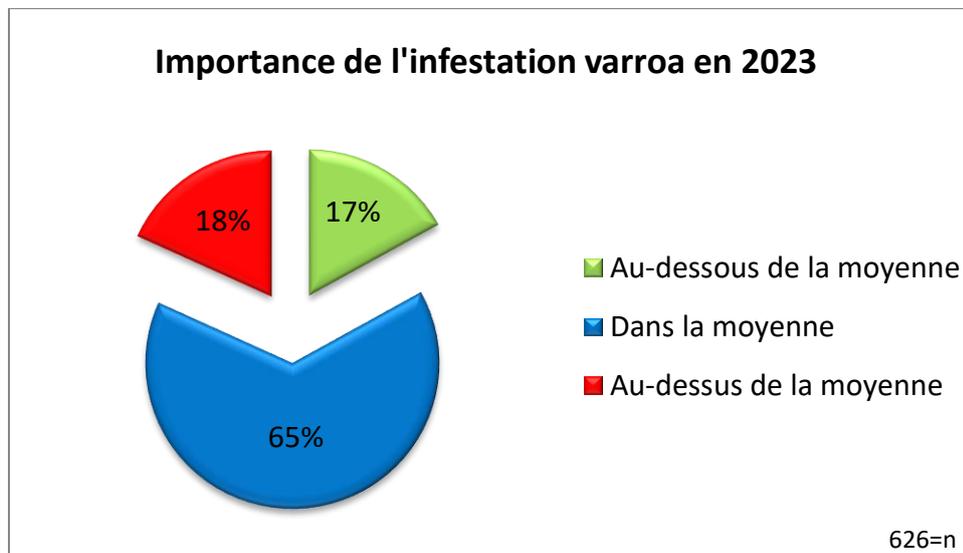


Illustration 13 : importance de l'infestation varroa 2023, comparativement à la moyenne des 3 dernières années

82% des participant.e.s à l'enquête (contre 86% l'année précédente) estiment que la pression varroa est moyenne ou inférieure à la moyenne (ill. 13). Comme à peu près autant de personnes estiment l'infestation comme étant au-dessus (18%) respectivement au-dessous de la moyenne (17%), la situation liée à varroa semble correspondre à celle des années précédentes.

Certaines différences régionales sont apparues en 2023 : 17% des apicultrices et apiculteurs de Suisse alémanique considèrent l'infestation comme supérieure à la moyenne, 23% en Suisse romande et 9% au Tessin.

6.4. Paralyse chronique (CBPV)

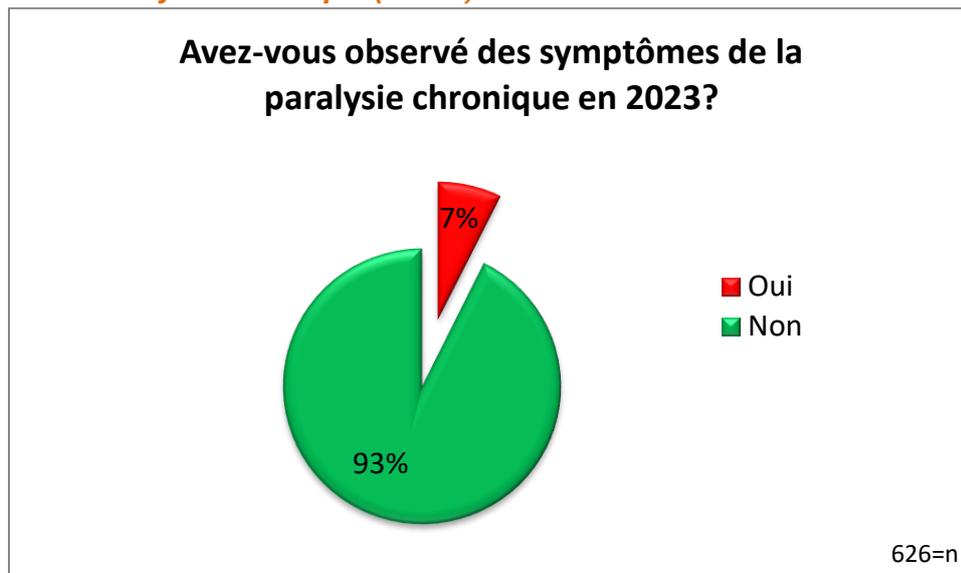


Illustration 14 : La question suivante a été posée aux apiculteurs/trices : «Avez-vous observé les symptômes suivants en 2023: abeilles rampantes, incapables de voler malgré des ailes bien formées, tremblement, paralysies, nettoyage intensif, abdomen gonflé, abeilles complètement noires et sans poils?»

Selon l'enquête 2023, 7% des apiculteurs (6% l'année précédente) ont constaté des symptômes du virus de la paralyse chronique des abeilles (ill. 14). Au Tessin, le CBPV a été mentionné par 9% des participants, en Suisse alémanique par 8% et en Suisse romande par 6%. Cela correspond à la moyenne des dernières années. Le CBPV est apparu surtout dans des colonies isolées et durant toute la saison apicole (avril à septembre).

6.5. Santé des abeilles en général

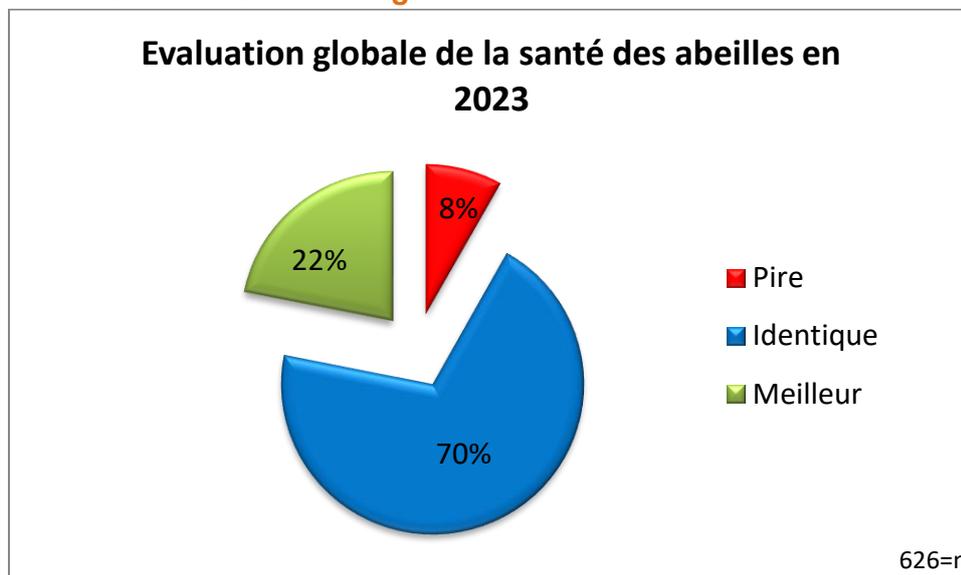


Illustration 15 : santé des abeilles en 2023, comparée à la moyenne des 3 dernières années

92% des participants jugent la santé des abeilles identique ou meilleure que les 3 années précédentes (ill. 15). 8% des apiculteurs ont jugé la santé des abeilles moins bonne. En Suisse romande et au Tessin, 9% ont jugé la santé des abeilles moins bonne et en Suisse alémanique 7%. Lors de l'enquête précédente, la santé des abeilles avait été jugée pire par 7% des participants. Donc, la santé des abeilles ne semble guère avoir changé.

6.6. Raisons d'une amélioration ou détérioration de la santé des abeilles

Le SSA a demandé dans le cadre de l'enquête ce qui peut être à l'origine d'une meilleure ou pire santé des abeilles.

Celles et ceux qui ont jugé que la santé des abeilles était meilleure l'attribuent principalement dans des conditions météorologiques favorables (p. ex. bonne miellée), à des apiculteurs/apicultrices mieux formé/es et moins de maladies/ravageurs.

Ceux qui ont jugé la santé des abeilles comme pire justifient cette évaluation principalement par les conditions météorologiques défavorables (p. ex. disette) et par l'apparition accrue de maladies/ravageurs.

6.7. Offre en nourriture des abeilles mellifères

Étant donné qu'une offre suffisante en nourriture est essentielle pour la santé des abeilles, le SSA a demandé aux participants à l'enquête s'ils avaient observé d'éventuelles carences en matière d'approvisionnement en nectar et en pollen.

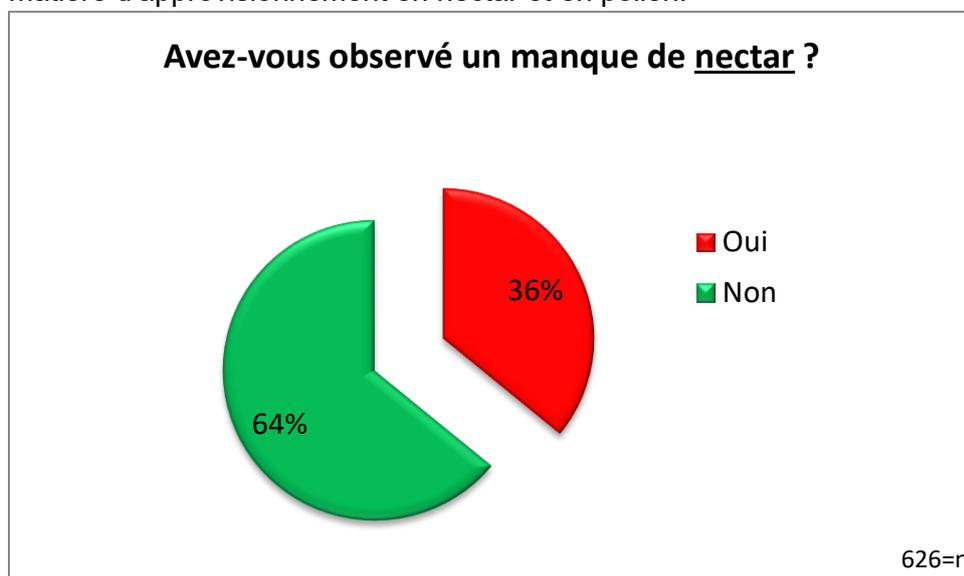


Illustration 16 : manque de nectar en 2023

Après un mois de mars doux, les températures d'avril ont été largement inférieures à la moyenne, selon Météo Suisse, et les pluies ont été particulièrement abondantes dans certaines régions, sauf au Tessin. En raison du temps maussade et pluvieux, les abeilles n'ont souvent pas pu voler à la mi-mai. L'été a été le cinquième plus chaud depuis le début des mesures (1864), avec deux vagues de chaleur marquées au nord des Alpes et trois au sud. Selon Météo Suisse, les quantités de précipitations sont restées inférieures à la moyenne en Suisse romande et dans la moyenne dans le reste du pays. La durée d'ensoleillement a été supérieure à la moyenne sur une grande partie du territoire, en particulier en juin, et a contribué à une bonne miellée d'été dans une grande partie de la Suisse. 36 % des personnes interrogées ont constaté un manque de nectar en 2023 (ill. 16). L'année précédente, cela avait touché entre les miellées 31% des participants à l'enquête. Au Tessin, 48% des apiculteurs ont constaté un manque de nectar, soit plus que dans les autres régions (à titre de comparaison, 37% en Suisse alémanique et 29% en Suisse romande).

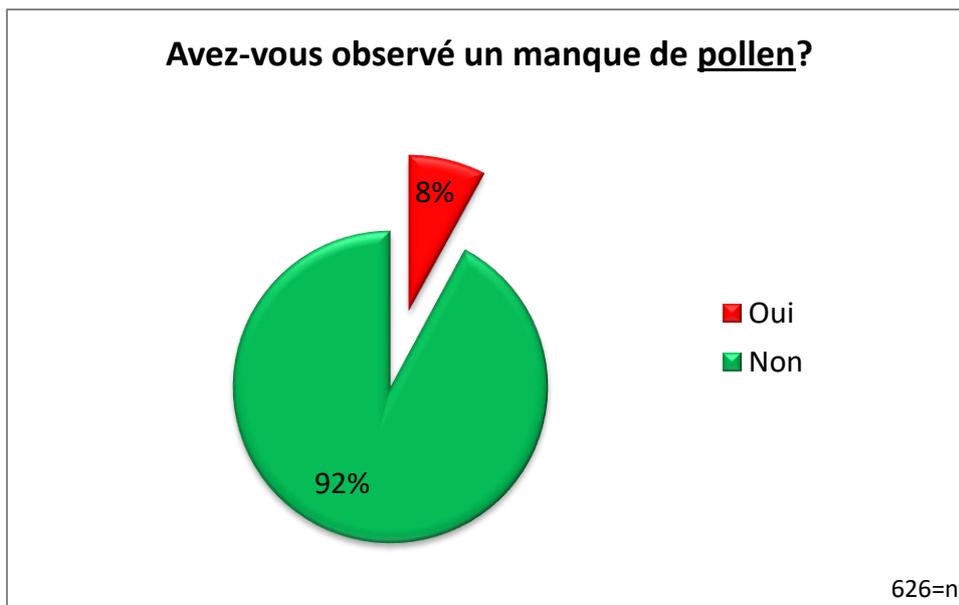


Illustration 17 : carence en pollen en 2023

En moyenne en Suisse, seuls 8% des personnes interrogées ont constaté un manque de pollen (ill. 17). L'année précédente, c'étaient encore 15%. Au niveau régional, le manque de pollen se présente comme suit : 15% au Tessin, 9% en Suisse romande et 7% en Suisse alémanique. L'année précédente, la situation était plus marquée au Tessin. 56% des répondants tessinois avaient alors indiqué avoir constaté un manque de pollen à la fin de l'été (juillet/août).

7. Intoxications d'abeilles

Au cours de l'année de référence 2023, le Service sanitaire apicole a reçu 15 annonces de suspicion d'intoxication des abeilles (ill. 18). Ce nombre correspond à peu près aux années précédentes.

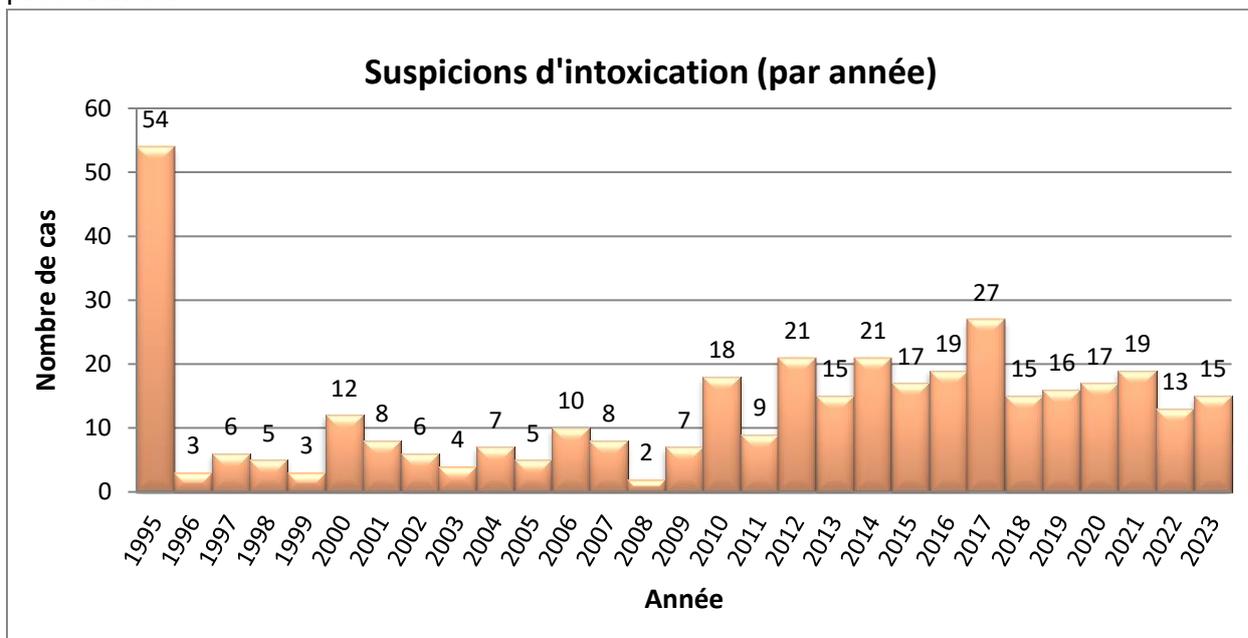


Illustration 18 : évolution des cas annoncés de suspicion d'intoxications

Au total, le SSA a fait analyser dix échantillons d'abeilles. A deux reprises, une intoxication aiguë a été confirmée (ill. 19). Lors du premier incident, survenu début mai, 81 colonies d'abeilles ont été touchées par une forte mortalité suite à l'utilisation d'un produit phytosanitaire

qui n'est plus autorisé et qui contient du diméthoate. La deuxième intoxication confirmée des abeilles s'est produite en juin, à la suite d'une mauvaise application d'un produit phytosanitaire contenant du spinosad.

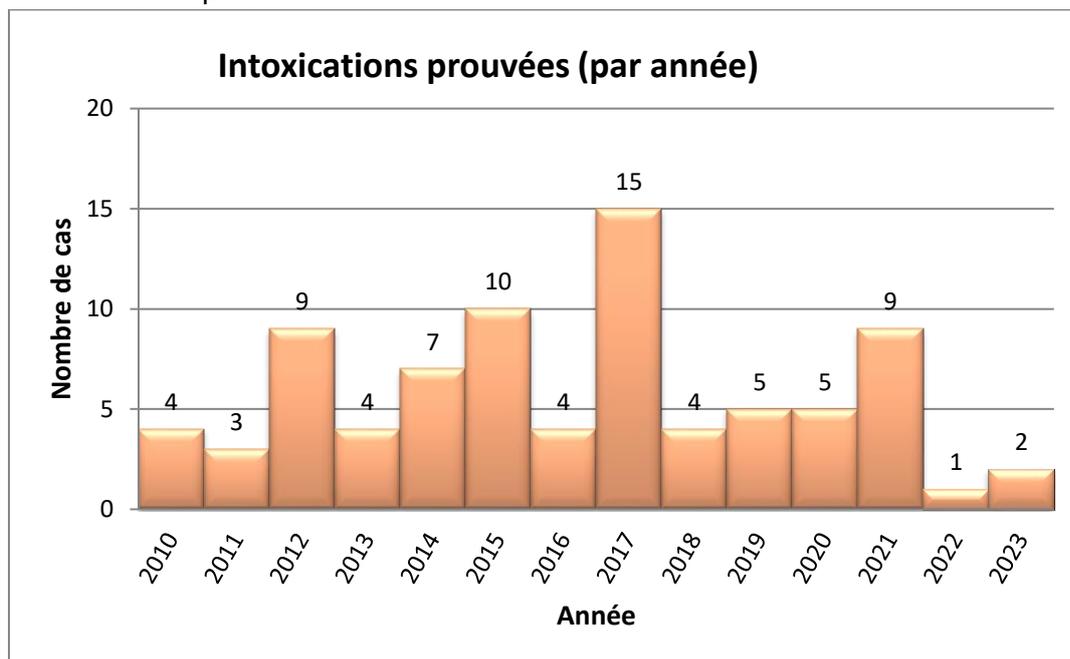


Illustration 19 : évolution des intoxications effectivement prouvées

Dans quatre échantillons, les substances détectées n'ont pas pu expliquer la mort des abeilles et deux échantillons ne contenaient aucun résidu. Enfin, une forte présence du virus de la paralysie chronique a été constatée dans cinq échantillons.

Pour les cinq échantillons d'abeilles qui n'ont pas été analysés, le SSA suppose que la forte mortalité des abeilles s'est produite en raison d'une trop forte infestation par Varroa et en raison du froid.

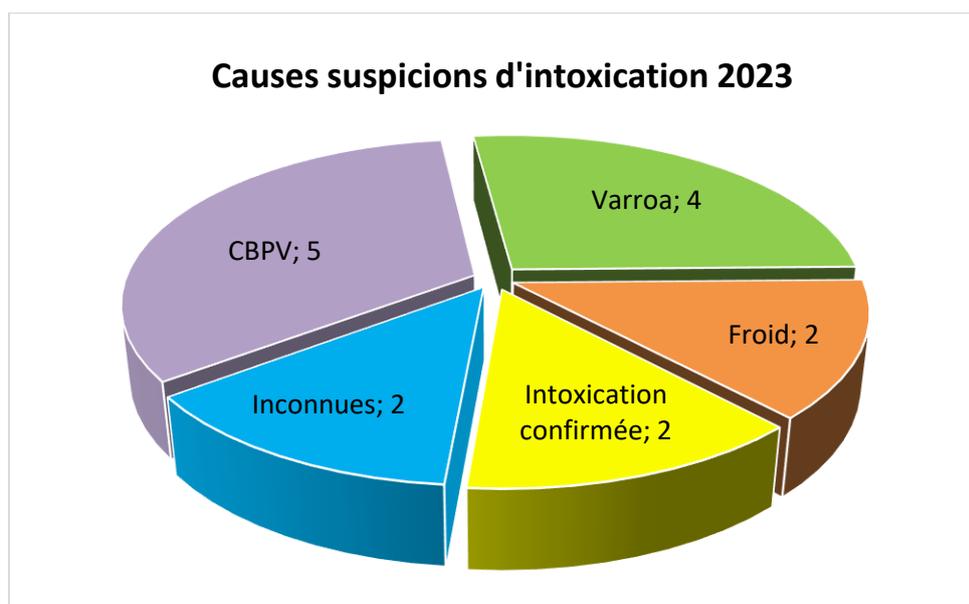


Illustration 20 : Causes de la mort des abeilles pour les annonces de suspicion d'intoxications 2023

Des détails supplémentaires sur les annonces de suspicion figurent dans le rapport séparé «Intoxication d'abeilles 2023».

Selon l'enquête 2023 sur la santé des abeilles du SSA, 2% des apiculteurs interrogés ont observé sur leur rucher des symptômes pouvant indiquer une intoxication au cours de l'année écoulée. Pour le SSA, il est par conséquent évident que toutes les suspicions ne sont pas annoncées.

8. Résumé

En 2023, la santé des abeilles mellifères en Suisse et au Liechtenstein a montré de légers changements par rapport aux années précédentes. Des améliorations se dessinent dans certains domaines, des péjorations dans d'autres.

Les cas de loque américaine et de loque européenne soumis à déclaration obligatoire ont connu une hausse au cours de l'année sous revue par rapport à l'année précédente.

En revanche, les pertes hivernales de 2022/23 sont à nouveau légèrement inférieures à la moyenne des 5 dernières années. Les pertes hivernales dépendent fortement de la maîtrise de la charge en varroas. Il est probable que les traitements contre le varroa aient été effectués à nouveau à temps en 2022. De plus, en 2022, l'approvisionnement en nectar était meilleur par rapport à l'année précédente. Il est possible que les meilleures conditions de miellée aient contribué à une meilleure santé et à un meilleur hivernage. Au cours de l'année 2023, les colonies d'abeilles se sont généralement bien développées grâce à un été chaud et ensoleillé. Dans certaines régions, un manque de nourriture dû à la chaleur s'est à nouveau produit à la fin de l'été.

La Suisse et le Liechtenstein sont actuellement exempts du petit coléoptère de la ruche. En revanche, le frelon asiatique a continué à se propager dans l'ouest et le nord-ouest de la Suisse et a désormais atteint la Suisse centrale et Berne. Cela pourrait, dans une certaine mesure, menacer à l'avenir la santé des abeilles dans des zones fortement infestées ; ce qui n'est toutefois pas le cas actuellement.

Outre les maladies, les ravageurs (en particulier le varroa), les pertes de reines et la famine, les virus et l'utilisation inappropriée de produits phytosanitaires/biocides ou de varroacides peuvent également nuire aux colonies.

Considérée dans son ensemble, la santé des abeilles en 2023 correspond à peu près à l'année précédente. Davantage de cas de maladies à déclaration obligatoire ont été recensés et le frelon asiatique préoccupe de plus en plus les apiculteurs. Néanmoins, les pertes hivernales 2022/23 ont été nettement inférieures à celles de l'année précédente et le manque de pollen a été moins souvent constaté durant l'année sous revue que durant la même période de l'année précédente. Dans l'ensemble, la santé des abeilles se situe à un bon niveau.